



GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 19 FEVRIER 1766.

Suite des nouvelles de LONDRES, du
31. Janvier.

suivant les lettres du *Danemarck* le Roi defunt doit avoir laissé un Tresor immense tant en argent comptant, qu'en Diamans & autres pierreries. On croit que le mariage du Roi aujourd'hui regnant avec la Princesse *Caroline Mathilde d'Angleterre* aura lieu après le deuil qu'il porte pour feu Sa Majesté.

Toutes les lettres de *Philadelphie* portent qu'on ne se fert absolument plus dans ces contrées d'aucune chose venant d'*Angleterre*, & qu'il sera d'autant plus difficile que cette branche

de Commerce reprenne, que les Manufactures y ont été poussées à un point de perfection étonnant.

Cependant on marque en même tems que 8 Vaisseaux, arrivés dans ces Pays là sans papier Timbré, ont acquitté comme auparavant ce qui sembleroit donner quelque espoir, si l'Acte du Timbre étoit revoqué.

Plusieurs marchands qui ont des Draps d'*Angleterre*, mandent d'ailleurs des mêmes Pays à leurs correspondans de la *Grande Bretagne* qu'ils leur sont à charge & qu'ils les prient de ne plus leur en faire d'envoi.

Il faut au reste esperer que la presente

sente Seance du Parlement remettra les affaires sur un pié convenable: on y vaque du moins avec beaucoup d'assiduité & jamais les deux Chambres n'ont été si nombreuses que le 28 de ce mois.

Jean-Jacques *Rousseau* a quitté cette Capitale pour aller demeurer chez un ami à *Putney*, hameau qui n'est éloigné d'ici que de 3 petites lieues de *France*, & y vivre sans doute comme il vivoit en *France* dans un village à peu près d'égale distance de *Paris*.

De HARLEM le 6. Février.

La Société des Arts & Sciences, établie en cette Ville, élit dernièrement pour l'un de ses Directeurs Mr. Jean *Hope*, Echevin d'*Amsterdam*, & admit au nombre de ses Membres Mr. de la *Lande*, Astronome en *France*; Mr. *Gautier van Dievern*, Docteur & Professeur en Médecine à *Groningue*, & Mr. *Pierre Bondam*, Licentié en Droit & Professeur à *Ha derwyk*.

De HAMBOURG le 7 Février.

Le froid rigoureux qui a regné dans presque toute l'*Europe* au commencement de cette année, ne s'étoit point fait sentir dans nos cantons. Nous y avions au contraire joui dans ce tems d'une sorte de Printems; mais en revanche l'hyver y est depuis quelques jours d'une extrême vivacité, ce qui nous paroît d'autant plus extraordinaire que nous sommes accoutumés d'avoir dans cette saison un tems assez doux.

On apprend de *S. Petersbourg* qu'un nommé *Tatischoff*, Employé à la Chancellerie du Senat, avoit été condamné au *Kauf* & à avoir la main droite coupée, pour avoir fait à un marchand

sous le nom de *Wolodimeroff* une fausse lettre de change de plusieurs milliers de *Roubles*: mais que l'Imperatrice avoit commué ces peines en cinq autres plus legeres & qu'en consequence il seroit d'abord exposé au carcan pendant trois jours, ensuite mis en prison pour y retenir au pain & à l'eau pendant un mois, de la transferer à ses terres, pour y être encore enfermé l'espace d'une année; banni à perpétuité de cette capitale, & enfin déclaré infame & indigne de posséder jamais aucun emploi.

On nous mande de *Stockholm* les nouvelles suivantes.

Le Committé-Secret, ayant examiné depuis quelque tems l'Administration du Bureau des Etats depuis son premier établissement jusqu'à la fin de l'an 1737, a trouvé qu'en ce tems-là les Revenus du Bureau montoient à 102 tonnes d'or & à 95 mille, 888 *Toal rs*, 13 *Oers* & neuf deniers, monnoye d'argent; que les dépenses au contraire n'alloient qu'à 101 tonnes d'or & à sept mille, 422 *Thalers*, 16 *Oers* & huit deniers, monnoye d'argent, & qu'ainsi il restoit, partie dans la Banque de Change partie dans la Caisse des Revenus du Pays, une somme de 118 mille, 465 *Thalers* & 29 *Oers*. D'où il conçoit que l'Administration a été exercée avec beaucoup plus d'économie que depuis 1738 jusqu'au tems présent.

Le Roi de *Suède* ayant a la requi-sition des Etats du 9 Aout dernier rehabilité le 21 du même mois dans leurs honneurs, dignités & Biens tous ceux qui en avoient été privés par la Diète de l'an 1756. M. de *Hagelberg* Conseiller du Tribunal de la Cour a en consequence en sa qualité de Curateur du Comte *Pehr Brabe* fils aîné du feu Colonel Comte *Erich Brabe* condamné par la même Diète, supplié

le Tribunal Royal de fixer le tems & le lieu, auxquels Madame la Douairière mere de son Pucille & le Chancelier de la Cour & Commandeur de l'Ordre de l'Etoile Polaire Jean Jules Vult de *Steyern* Curateur du Comte Magnus *Brabe* fils cadet du dit Comte *Erich*, devoient comparoitre pour proceder au partage legal de l'heredité leur devoué. La Comtesse Douairière s'y est opposée, fondée sur ce que le Roi de l'avis des Etats avoit donné les biens meubles & immeubles du feu Comte alors confisqués au profit de la Couronne, à ses enfans pour être legalement partagés entre eux, à condition neanmoins qu'elle douairière jouit de l'usufruit sa vie durant.

La dessus Mr. de *Higelberg* a supplié les Etats de declarer ulterieurement & une fois pour toutes la maniere dont on devoit en user à l'avenir tant à l'égard des biens du feu Comte *Brabe* que par rapport à ceux qui se trouvent dans le même cas, afin que désormais tout obstacle soit éloigné: sur quoi les dits Etats ont déclaré que le Comte *Brabe* ayant été réhabilité sans restriction, ses biens ne pouvoient plus être regardés comme un don fait: mais comme appartenant de Droit à sa succession, d'où il resulroit clairement que le partage devoit s'en faire selon la teneur des loix, sans que la resolution de S. M. du 23 Septembre 1756 put y apporter aucun obstacle, & sauf à la Comtesse de faire valoir ses Droits quant à son douaire.

Le Baron Jean Gustav *Rolamb* Maréchal de la Cour, le Comte Ulric de la *Gardie* Maréchal de la Cour, le Comte Charles Jean *Kronstedt* Surintendant & Maître de cérémonies, le Conseiller de guerre Magnus Ad. de *Koblen* & les grands Baillifs du Pays

Gustave *Ruthenschild*, Lars *Stierneld*, & Joachim Guillaume *Lilienstabl* se sont plaints aux Etats que S. M. leur a refusé leur demande de les dédommager au Sujet des Promotions de différentes personnes faites à leur préjudice à la dernière Diete.

Les Etats, qui à celle ci, avoient résolu que lorsque des emplois viennent à vaquer, de semblables promotions ne peuvent apporter aucun préjudice à ceux qui auparavant se sont distingués par leurs merites, ont opiné que les plaignans devoient jouir de leurs Droits en conséquence des loix & des merites qu'ils avoient, sans avoir égard à ce qui a été réglé par la précédente Diete.

De FRANCFORT, le 11 Fevrier.

On mande de *Cassel* que le sieur *Wiener*, Caissier de la Maison de force de cette Ville venoit d'y être renfermé avec son fils, pour cause de mauvaise administration, & que les sieurs *Zaun*, Greffier du Bureau des Bâtimens, & *Rausch*, Directeur du Magazin à bois, y étoient aussi détenus depuis quelque tems pour la même raison.

Il a paru à *Ratisbonne* des tabelles imprimées par ordre de l'Archevêque de *Saltzbourg* suivant lesquelles les Ecuës d'or & d'argent commenceront à avoir cours dans cet Archevêché: mais cependant par *interim* seulement & jusqu'à nouvel ordre savoir,

	fls.	kr.
Les Carolins d'Allemagne à	11	-
Les Ducats Imperiaux & de l'Empire à	5	-
Les Ducats Kremnitz & ceux de Florence à	5	2

Les |

Les Souverains à	14	44
Les Louis d'or de France à l'Ecuillon à	10	36
Les Louis d'or de France à	8	54
Et ceux d'Espagne aussi à	8	54

Les especes d'argent sont
sur le pié de *Baviere* à
l'exception que l'Ecu de
France à *Palme* est mis à

2	43
---	----

On dit que l'Evêque de *Bamberg* &
de *Würtzbourg* a aussi fait publier dans
son Evêché une patente pareille à cel-
le de *Saltzbourg*, cependant le Magif-

trat de *Ratisbonne* a fait intimer à la
bourgeoisie les Tabelles de l'Electeur
de *Baviere* auxquelles il accede & qui
doivent avoir eu lieu le 7.

De VIENNE le 19 Fevrier.

Le Baron de *Vockel* de *Manscha*,
Conseiller de Legation & Résident du
Duc de *Brunswick* à cette Cour a eu
ce matin une Audience particuliere de
l'Empereur dans laquelle il a remis à
Sa Majesté Imperiale ses lettres de
Créance.

Les Exercices Spirituels en langue *Italienne* pour les Dames commen-
ceront le 24 Fevrier dans la Maison Professie des Peres de la Compagnie
de Jesus, à la Chapelle *Italienne*, & continueront pendant six jours.

L'heure est à dix heures & demie du matin.

Le degel a empêché l'arrivée des nouvelles de *France* & de divers
autres endroits.



SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 12. FEVRIER 1766.

De Florence, le 6 Fevrier.

Nos Augustes Souverains continuent de jouir d'une parfaite santé.

Le Marquis de *Viciani* a depuis peu reçu un Courier d'Espagne & il en est passé deux autres ici, l'un de France allant à Rome, & l'autre de Madrid allant à Parme.

Le Marquis de *Malepina* qui avoit été envoyé par leurs Alteffes Royales à cette dernière Cour, en est revenu le 3. Le Duc de Parme lui a fait present d'une bague de brillants d'une valeur considérable.

Le Comte de *Thurn*, Grand Chambellan de notre Cour est dangereusement malade.

Les Directeurs de la monnoye de cette ville ont depuis peu fait frapper une medaille qui represente d'un côté l'effigie de Mgr. l'Archiduc Grand Duc & de l'autre on voit l'*Arno* personifié & panché sur son urne avec la Ville de Florence, dans le Lointain & cette legende *Exultat in Rege suo*.
Ann. Publ. felic. 1765.

Le Comte de *Rosomowsky*, Feld - Maréchal des Armées Russiennes & Hetman des Cosaques a eu le 3 Audience de Leurs Alteffes Royales & a eu l'honneur de diner le même jour avec elles.

De HAMBOURG le 9 Fevrier.

Les Etats de *Suede* ayant reconnu le 19 Novembre dernier, qu'il étoit de l'intérêt public que l'affaire des associés des premier, second, troisieme & cinquieme comptoirs de change fut examinée par un Tribunal extraordinaire de la Cour qui en même tems la décideroit sans delay & de plano & feroit les arrangements convenables pour partager la masse entre les concurrents, après que les membres qui le composeroient, auroient reçu leurs Commissions de la Cour, ce Tribunal a commencé à tenir ses seances dans la maison de *Kiärman*, où il les continuë tous les jours.

Suivant l'Instruction & l'intention des Etats l'on doit procéder à une vente à l'ancan, & en attendant qu'elle ait lieu au terme prescrit par la pro-

proclamation, les debiteurs devront faire ce qui est ordonné par les loix relativement aux transports & à la cession des biens meubles & immeubles & les pretentions que tous particuliers pourront avoir, devront être décidées dans l'intervalle, au moyen des titres & documents que chaque créancier pourra produire jusqu'au tems fixé pour la vente. Les biens seront néanmoins remis à la disposition de la Couronne pour être vendus; mais avec cette clause qu'on veillera soigneusement à ce qu'ils ne le soient point au dessous de leur valeur. Tous les protocoles du Tribunal, dont on a parlé, doivent d'ailleurs être imprimés chaque jour après avoir été vérifiés, & les appointement des membres & des employés de ce même Tribunal seront tirés de la masse.

Il est entré dans la baye de *Cádiz* pendant l'année 1765. 89 Bâtimens *Espagnols* dont 30 Vaisseaux de guerre; 131 *François* dont 31 Vaisseaux de guerre; 4 *Napolitains*, 6 *Suëdois*, 2 *Genois*, 7 *Venitiens*, 15 de *Raguse*, 4 *Maltois*, 52 *Danois*, 1 *Portugais*, 144 *Hollandois* dont 10 Vaisseaux de guerre & 334 *Anglois* dont 13 Vaisseaux de guerre. En tout 819 Bâtimens.

Il en est entré à *Riga* pendant la même année 604 & il en est sorti 168.

De VIENNE le 19 Février.

On a appris Samedi dernier 15 de ce mois par un Exprès envoyé de *Florence*, que le Comte François de *Tburn*, Grand Chambellan de la Cour de *Toscane*, Chambellan, Conseiller intime actuel de Leurs Majestés I & R. A., Lieutenant Général de Leurs Armées, Commandeur de l'Ordre de *St. Etienne* &c. y étoit mort le 9 après une maladie de huit à dix jours.

La place de Président du Conseil de Guerre étant devenuë vacante par la mort du feu Feld Maréchal Comte de *Daun*, & le Maréchal Comte de *Colloredo* ayant, dez le jour même de cette mort, supplié l'Imperatrice-Reine de vouloir bien le dispenser d'exercer cet emploi, Sa Majesté I. & R. A. a bien voulu condescendre à sa demande; mais voulant en même tems lui donner de nouvelles marques de la confiance qu'elle a en lui, elle l'a chargé de la direction en chef de toutes les academies militaires.

Sa Majesté a ensuite élevé le 15 au grade de Feld Maréchal de ses Armées le Général d'Infanterie Comte de *Lacy*. le lendemain 16 avant midi il a été déclaré dans la Sale du Conseil par le Comte d'*Ulfeldt*, premier Grand-Maitre de la Maison de Leurs Majestés I. & R. A., Président du Conseil de Guerre & aujourd'hui 19 il a prêté en cette qualité entre leurs mains, dans l'interieur de leurs appartements, le serment qui est d'usage: après quoi S. E. le premier Grand Maitre l'a introduit à l'Hôtel de la Chancellerie de Guerre, où il l'a présenté dans la Sale du Conseil & avec les cérémonies accoutumées aux Conseillers & aux membres de ce département.

Le 16, le Comte de *Bethlem*, Chancelier de Cour en *Transylvanie*, Chevalier de la Toison d'or &c. a aussi été déclaré par S. E. Le Comte d'*Ulfeldt*, Grand-Maitre de la Maison de S. A. R. Madame l'Archiduchesse *Maria-Christine*.